



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 3 février 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Christophe Couic, absent à partir de 21 heures, a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau, absent à partir de 20h40, a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Françoise Cordroch a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

## **2. MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES**

### Exposé :

Madame Carole ANACHE, Conseillère municipale, élue sur la liste « Quimperlé en marche », a donné sa démission, pour raisons personnelles et professionnelles.

Il convient par conséquent de la remplacer dans les commissions et organismes au sein desquels elle siégeait.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux désignations suivantes suite à la démission de Mme Carole ANACHE :

- Commission Petite enfance – éducation – jeunesse : Brigitte CONAN
- Commission Finances, évaluation des politiques publiques et administration générale : Gérard JAMBOU
- SIVU Centre de Secours (suppléante) : Brigitte CONAN
- Lycée professionnel de ROZ-GLAS : Brigitte CONAN
- Conseil d'administration du CCAS : Géraldine GUET

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



**Pour expédition conforme  
Le MAIRE ;  
Michaël QUERNEZ.**